

Décision

Générale

colonial

Décision n° 73-964/SG/FP fixant la composition de la commission de surveillance et portant désignation des membres de la commission de correction des épreuves du concours direct pour le recrutement d'agents de contrôle du corps territorial des Contributions.

n° 73-964/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
20 juin 1973

Numéro JO
n° 13 du 10/07/1973

Date du numéro
10 juillet 1973

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

— La commission de surveillance des épreuves du concours direct pour le recrutement de trois agents de contrôle stagiaires du corps territorial du service des contributions ouvert le mercredi 27 juin 1973 à 7 h à l'école de la zone portuaire sud est fixée comme suit : Président : — M. Hubert Brel, inspecteur des Douanes. Membres : . — MM. Ahmed Houssein Ali, instituteur principal (école d'Ambouli). — Houssein Abdou Said, instituteur principal (école de la zone portuaire sud). — Mohamed Djama Abdi, instituteur (école du Quartier 6). — Osman Mohamed Hassan, instituteur (école Arhiba). — Ismael Djama Obsieh, instituteur (école du Stade). — Mohamed Ahmed Saleh, rédacteur au service des Finances. Art. 2. — La commission de correction des épreuves du concours direct pour le recrutement d'agents de contrôle stagiaires du corps territorial du service des Contributions visé à l'article 1er est fixée comme sui : Président : — M. Hubert Brel, inspecteur des Douanes. Membres : — MM. Ahmed Youssouf Houmed, chef du service du personel. — Ahmed Houssein Ali, instituteur principal. — Houssein Abdou Said, instituteur principal. — Mohamed Djama Abdi, instituteur. — Osman Mohamed Hassan et Ismaell Djama Obsieh, instituteurs.